

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Procurations : 2 Absents : 0 Votants : 15

Date de convocation : 9 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Régine BOUSQUIÉ, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON.

Etaient représentés : Sylvie SEMPÉRÉ par Sylvie LARRAZ, Audrey SOUYRIS par Antoine FABRY.

Objet : Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2026-113

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme Robin SAQUET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Robin SAQUET



Fait à NANT, le 15 octobre 2026.

La Maire,

Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le : 16 OCT. 2026
Publié le : 16 OCT. 2026

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>